

PROPOSITION DE LOI

portant sur

la Protection des Océans

*Rédigée et présentée par les élèves de la classe de
CM2
de l'école primaire Les Blaquières de Grimaud (83-Var)*

EXPOSE DES MOTIFS

Nous, élèves de CM2 de la commune de Grimaud, habitons au bord de la mer Méditerranée. Après chaque coup de vent ou journée de mer agitée nous voyons beaucoup de déchets échoués sur la plage : nombreux débris de plastiques usagés, morceaux de filets de pêche, canettes... Sans compter les mégots jetés sur le sable. La pollution des mers et océans nous concerne plus particulièrement.

Une recherche documentaire sur des sites scientifiques nous en apprend davantage sur cette pollution. Ce sont les plastiques qui polluent le plus les océans. Or, aujourd'hui, dans l'industrie, dans la fabrication d'objets, l'Homme utilise énormément de plastiques fabriqués à partir du pétrole. Nous avons appris que chaque minute ce sont dix-huit tonnes de plastiques qui sont jetées dans la nature. Plus de trois-quarts des déchets plastiques que l'on trouve en mer viennent de la terre. Ces déchets issus des continents, transportés par les rivières et les fleuves, ou jetés près des cours d'eau par des gens qui n'utilisent pas les poubelles, finissent leur chemin dans la mer. Nous avons lu que cette pollution augmente chaque année : si rien ne change, en 2060, il faudra ajouter deux-cent-soixante-douze tonnes de déchets polluants aux dix-huit tonnes actuelles ! Il est donc urgent de trouver une solution. Avec ce que nous venons d'apprendre il n'est pas efficace de nettoyer les mers ou les bords de mer car cela ne suffit pas. Il faudrait commencer par modifier l'usage des plastiques, au niveau des industries qui fabriquent des objets, au niveau de la collecte et du recyclage.

Si la pollution plastique sur nos plages nous saute aux yeux nous avons appris, grâce à nos lectures scientifiques, qu'elle est en réalité bien plus grave que cela. Cette pollution plastique des mers et océans cause un problème dévastateur pour les animaux marins : elle est très dangereuse pour les poissons, elle cause étouffements et enchevêtrements. Le pire c'est que les plastiques ne disparaissent pas dans la mer, ils « s'érodent », se transforment en tout petits morceaux appelés micro-déchets et nano-déchets. Des déchets si petits qu'on ne peut pas les voir à l'œil nu. Ces déchets se déplacent quand il y a du vent et des courants. Ainsi ils envahissent toute la surface des océans de la planète, ils sont « omniprésents dans l'environnement marin » d'après une étude scientifique. Or, les nano-déchets plastiques sont avalés par le plancton et les petits poissons, eux-mêmes mangés par des poissons plus gros, etc... Au bout de la chaîne alimentaire c'est l'Homme lui-même, en mangeant du poisson, qui est pollué par ses propres déchets plastiques ! Alors que ces nano-déchets plastiques dans notre corps sont très dangereux pour notre santé. En effet, ils peuvent donner des maladies graves, comme des cancers. La pollution plastique des océans est donc aussi un problème de santé pour les Hommes.

Nous avons également appris que l'on peut faire des plastiques biodégradables à base de maïs ou d'algues, c'est une solution aujourd'hui possible. Contrairement aux plastiques fabriqués avec du pétrole, ils se décomposent plus rapidement et surtout naturellement. Mais tous les plastiques biodégradables ne se décomposent pas forcément dans l'eau, certains se décomposent dans l'eau douce mais pas dans l'eau salée. Cependant il existe des « labels » qui permettent de savoir si un plastique biodégradable peut se décomposer sans dommage pour la nature. Par exemple, l'organisme « TÜV Austria » fait des tests sur des plastiques et les labellise. Son label « OK BIODEGRADABLE MARINE » indique qu'un plastique est biodégradable en mer.

Ainsi, nous pensons qu'une loi conduisant à l'utilisation de « plastiques biodégradables en mer » plutôt que de plastiques faits à partir du pétrole serait une manière efficace de protéger les océans. Pour cela nous proposons les quatre articles suivants.

Rédacteurs

Adam, Aiden, Avydan, Carla, Chirine, Elisa, Ethan, Gabin, Jules, Léa, Leo, Liam, Louméo, Louise, Lym, Maily, Nassim, Nayéli, Nolan, Océane, Quentin, Raphaël, Riteje, Sacha, Santo, Soumia, Tom, Valentin

PROPOSITION DE LOI

Article I

Les emballages, bouteilles et produits en plastiques destinés à des utilisations situées près des cours d'eaux, des lacs, de la mer ou destinés à des pratiques en mer doivent être obligatoirement fabriqués en plastiques labellisés « biodégradables en mer ».

Article II

Un logo simple et visible doit être mis en place sur les produits ou emballages plastiques « biodégradables en mer » pour que les consommateurs puissent les reconnaître facilement.

Article III

Tous les plastiques fabriqués à base de pétrole doivent être remplacés par des plastiques labellisés « biodégradables en mer » d'ici dix ans.

Article IV

Les poubelles de collecte des plastiques près des cours d'eaux, des lacs, de la mer doivent être obligatoires, en nombre suffisant et bien visibles. Sur ces poubelles, des affichages obligatoires, courts et faciles à lire, informent sur la pollution des océans par les plastiques.